

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or**Nombre de membres :**En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32**Date de convocation :**
07/12/2022**Date de publication
de la convocation :**
07/12/2022EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M.BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M.VADOT Thierry - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absents excusés et représentés : Mme PENAUD Nathalie (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - M. RACLOT Frédéric (procuration à Mme SCANZI Justine) - M.RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. VENTO Romain (procuration à M. FREGONESE Ludovic)

A été nommé secrétaire : M. SZLATALA-PALLOT Nicolas

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Décision modificative n° 3 du budget principal exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération municipale n°020-03-2022 du 29 mars 2022 adoptant le budget primitif pour 2022,

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE RESSOURCES du 29 novembre 2022,

Considérant ce qui suit :

Il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants de crédits ouverts pour les chapitres concernés, et ce tout en respectant les équilibres du budget.

Il est ainsi exposé les mouvements afférents au projet de décision modificative :

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
042	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	655,00 €	042	7817	Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants	1 181,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	45 500,00 €				
012	64111	Rémunération principale titulaires	30 000,00 €	74	7478	Participation autres organismes	26 951,00 €
022	022	Dépenses imprévues	- 3 049,00 €				
023	023	Virement à la section d'investissement	- 44 974,00 €				
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			28 132,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			28 132,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
040	4912	Provision pour dépréciation des comptes de redevables	1 181,00 €	040	4912	Provision pour dépréciation des comptes de redevables	655,00 €
				040	28041512	Bâtiments et installations	45 500,00 €
041	2313	Constructions	46 100,00 €	021	021	Virement à la section de fonctionnement	- 44 974,00 €
				041	238	Avances versées	46 100,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			47 281,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			47 281,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et 4 abstentions (Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. STURM Yves) :

-DECIDE de procéder aux modifications dont le détail est porté sur le tableau ci-dessus,

-ADOpte le projet de décision modificative n°3 pour l'exercice 2022 pour le budget principal telle que présentée,

-AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à l'application de la présente délibération et lui **DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 13 décembre 2022

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,



Guillaume RUET

Le Secrétaire de séance,

Nicolas SZLATALA-PALLOT